

CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU 25 MAI 2020

L'an 2020 et le 25 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes (pour permettre le respect des règles sanitaires en vigueur), sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : BOULEAU Marie-France, CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, DELES Florence, DEWIER Valérie, GONON Bernard, HALITIM Véronique, JOUVENCEL Clément, MOREL Fernand, RAPET Gilles, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CAILLOT Virginia

1- Election du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Virginia CAILLOT pour assurer ces fonctions.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. La Présidence de l'Assemblée est remise au plus âgé des membres du conseil municipal, Monsieur GONON.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Monsieur Francis SPITZNER étant candidat, il ne souhaite pas prendre part au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu Monsieur Francis SPITZNER : 14 voix

Monsieur Francis SPITZNER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

2- Election des Adjoints

Sous la présidence de Monsieur Francis SPITZNER, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum ; elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote pour l'élection du 1^{er} adjoint au Maire. Monsieur Fernand MOREL étant candidat, il ne souhaite pas prendre part au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu Monsieur Fernand MOREL : 14 voix

Monsieur Fernand MOREL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **1^{er} Adjoint au Maire**.

Selon les mêmes modalités, il est ensuite procédé au vote pour l'élection du 2^e adjoint au Maire. Monsieur Gilles RAPET étant candidat, il ne souhaite pas prendre part au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu Monsieur Gilles RAPET : 14 voix

Monsieur Gilles RAPET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **2^e Adjoint au Maire**.

Il est procédé au vote pour l'élection du 3^e adjoint au Maire. Madame Véronique HALITIM étant candidate, elle ne souhaite pas prendre part au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu Madame Véronique HALITIM : 14 voix

Madame Véronique HALITIM ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **3^e Adjoint au Maire**.

Il est procédé au vote pour l'élection du 4^e adjoint au Maire. Monsieur Hervé DECEVRE étant candidat, il ne souhaite pas prendre part au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu Monsieur Hervé DECEVRE : 14 voix

Monsieur Hervé DECEVRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **4^e Adjoint au Maire**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 8 juin à 18h30

